

## Résultats des entreprises

Amorcé à la mi-2021, le repli du taux de marge des sociétés non financières (SNF) s'est poursuivi au premier trimestre 2022. La productivité a pesé sur le taux de marge, l'emploi ayant été plus dynamique que la valeur ajoutée des SNF. Par ailleurs, les subventions mises en place pendant la crise sanitaire, qui soutenaient l'excédent brut d'exploitation des entreprises, ont continué de diminuer. Le taux de marge des SNF s'est ainsi établi à 31,6 % de la valeur ajoutée.

Aux deuxième et troisième trimestres 2022, le taux de marge augmenterait très faiblement (31,8 %). Les termes de l'échange accentueraient leur pression sur le taux de marge, la hausse de l'inflation restant majoritairement importée, tandis que les subventions versées aux SNF le soutiendraient, avec notamment le plan de résilience économique et sociale mis en place pour faire face aux conséquences de la guerre en Ukraine (aides sectorielles et soutien aux entreprises écono-intensives).

En fin d'année, le taux de marge des SNF diminuerait légèrement. Malgré une nouvelle hausse des subventions versées, il serait pénalisé par le dynamisme des salaires réels (stimulés par la possible reconduction de la prime Pepa avec un plafond triplé et par une revalorisation probable du Smic pendant l'été ou au début de l'automne) et dans une moindre mesure par une nouvelle dégradation des termes de l'échange.

Sur l'année 2022, le taux de marge s'établirait à 31,7 % en moyenne, un niveau similaire à celui de l'année 2018 (31,5 %) et de 2,5 points inférieur à celui de 2021. Cette forte baisse s'expliquerait par la dégradation des termes de l'échange, mais aussi par la fin des aides d'urgence liées à la crise sanitaire : de fait, le moindre recours à l'activité partielle entraînerait mécaniquement une hausse du coût réel du travail par tête, tandis que l'arrêt des autres dispositifs spécifiques de soutien se traduirait par une forte baisse des subventions par rapport à 2021. ●

### ► 1. Décomposition du taux de marge des sociétés non financières (SNF)

taux de marge en %, variation et contributions en points

	2021				2022				2019	2020	2021	2022
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4				
<b>Taux de marge</b>	36,3	35,9	32,7	32,0	31,6	31,8	31,8	31,6	33,4	31,8	34,2	31,7
<b>Variation du taux de marge*</b>	1,9	-0,4	-3,2	-0,7	-0,5	0,2	0,0	-0,2	1,9	-1,6	2,4	-2,5
<b>Contributions à la variation du taux de marge :</b>												
des gains de productivité	-0,1	0,2	1,3	-0,3	-0,4	0,0	0,1	0,1	0,8	-5,4	2,8	0,2
du coût réel du travail par tête	0,2	0,1	-2,4	-0,1	0,1	0,3	0,1	-0,4	0,9	3,3	-2,9	-0,9
du ratio du prix de la valeur ajoutée et du prix de la consommation	-0,2	0,3	0,0	-0,3	0,0	-0,3	-0,6	-0,1	0,7	0,7	0,5	-0,6
d'autres facteurs (dont subventions et impôts sur la production)	2,0	-1,0	-2,1	-0,1	-0,2	0,2	0,4	0,1	-0,4	-0,3	2,0	-1,2

■ Prévision

\* La variation affichée ici résulte d'une différence calculée avant arrondi.

Note : le taux de marge (TM) mesure la part de la valeur ajoutée qui rémunère le capital.

Sa variation se décompose de façon complémentaire entre :

- les évolutions de la productivité ( $Y/L$ ), avec  $Y$  la valeur ajoutée et  $L$  l'emploi, et du ratio du prix de la valeur ajoutée au prix de la consommation, ou termes de l'échange ( $P_{va}/P_c$ ), qui jouent positivement ;
- les évolutions du coût réel du travail ( $W/P_c$ , où  $W$  représente le coût du travail par tête), qui jouent négativement sur le taux de marge.
- d'autres facteurs : il s'agit notamment des impôts sur la production nets des subventions, dont le fonds de solidarité.

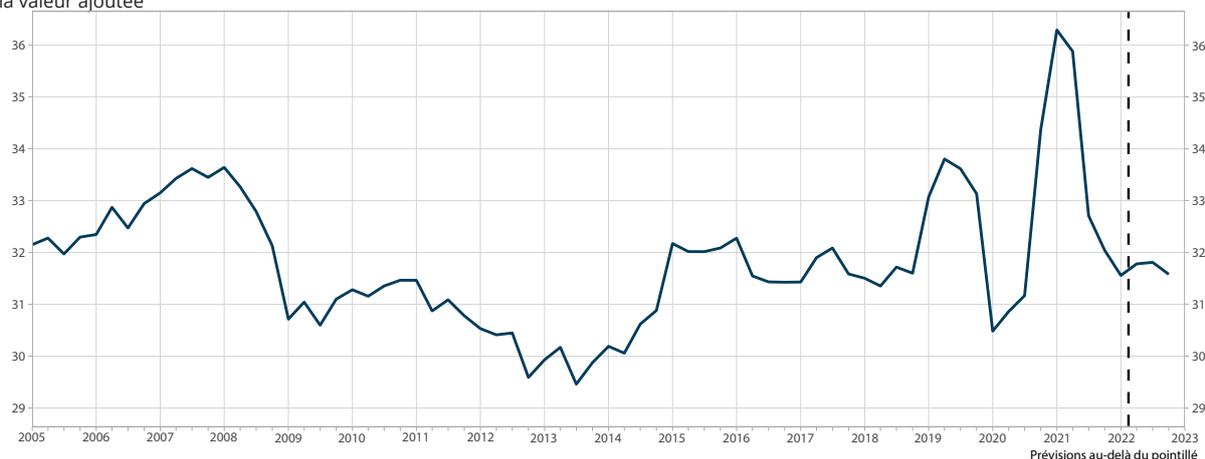
Cette décomposition est synthétisée dans l'équation :

$$TM = \frac{EBE}{VA} \approx 1 - \frac{WL}{Y P_{va}} + \text{autres facteurs} = 1 - \frac{L}{Y} \frac{W}{P_c} \frac{P_c}{P_{va}} + \text{autres facteurs}$$

Source : Insee

### ► 2. Taux de marge des sociétés non financières (SNF)

en % de la valeur ajoutée



Source : Insee